

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41 — rue de l'Hôtel-de-Ville — 41

PRIX PAR ABONNEMENT

Ville de Lyon Département du Rhône Autres départements



Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.

Abonnements en numéros : 30 cent. la ligne. Réclamation : 1 fr. la ligne.

AVIS

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DE LYON n'a point changé et demeure toujours inférieur à celui des autres grands journaux de Lyon.

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré, ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler le plus promptement possible, afin que l'envoi de leur journal ne subisse aucune interruption, et joindre à leur demande la dernière bande imprimée indiquant exactement leur adresse.

NOUVELLES DU JOUR

9 janvier.

Le résultat général des élections complémentaires du 7 janvier est décidément favorable aux candidatures républicaines. Toutefois, dans les départements, la nuance radicale domine. Parmi les « conservateurs » (comme ils s'intitulent), qui sont sortis victorieux de la lutte, nous devons signaler M. Levert, l'ancien préfet de l'empire, qui l'emporte dans le Pas-de-Calais, et M. Chesnelong, élu dans les Basses-Pyrénées.

A propos de l'élection de M. Vautrain dans le département de la Seine, élection qui a produit, assure la correspondance Havas, la meilleure impression dans les cercles parlementaires, un journal relève ces chiffres intéressants. Au 8 février 1871, M. Victor Hugo était porté sur toutes les listes, il obtint alors 214,169 voix, il n'en a réuni hier que 93,423 ; différence : 120,746.

Nous aurons, au reste, quand nous seront parvenus les chiffres officiels, l'occasion de revenir sur certaines particularités remarquables du dernier scrutin, en même temps que nous passerons en revue les appréciations auxquelles il aura donné lieu.

M. Victor Hugo a voulu être un des premiers à dire son mot sur cette grande et si heureuse manifestation des électeurs parisiens. Dans une adresse « au peuple de Paris », dont le télégraphe nous apporte le résumé, le vaincu du 7 janvier s'incline devant le verdict qui l'a condamné et rappelle que le suffrage universel est aujourd'hui l'unique mode de gouvernement.

Allant un peu trop loin peut-être dans les appréhensions que lui inspire son échec personnel, M. Victor Hugo se croit tenu de recommander le calme aux Parisiens, et de les dissuader d'employer « le fusil » pour assurer le succès de leurs revendications, — un bulletin, de vote, et c'est assez. Quoique intempêtif, le conseil est des plus sages.

L'Assemblée nationale a repris hier la discussion des lois de finances; mais il semble, suivant la remarque de l'un de ses membres, qu'elle se soit laissée acculer dans une impasse d'où elle aura toutes les peines du monde à sortir. M. Thiers s'est défendu d'obéir à un parti-pris, en posant volontairement l'Assemblée dans cette voie mauvaise, pour la contraindre ensuite à accepter, les yeux fermés, les projets du gouvernement. La Chambre elle-même ou du moins la commission du budget, ne cherche-t-elle pas, de son côté, à revenir, par les voies détournées, à l'impôt sur le revenu, auquel n'adhérait jamais M. Thiers?

Telles sont les confidences réciproques par lesquelles le président et la commission ont essayé de dégager le débat de toutes les influences qui le paralysent. En somme la question n'a pas fait un grand pas. La Chambre va recommencer la dis-

ussion générale des trois systèmes en présence : impôts sur les valeurs mobilières, décime additionnel sur les contributions existantes, et enfin impôts sur les matières premières.

Samedi dernier a eu lieu à Lausanne une manifestation en l'honneur des soldats français qui y sont morts pendant l'Internement en Suisse de notre malheureuse armée de l'Est.

Plus de 6,000 personnes se sont rendues au cimetière de Montoie pour assister à l'inauguration du monument funéraire qui y a été élevé à la mémoire de nos soldats.

Le conseil d'Etat s'était fait représenter officiellement à cette cérémonie qui témoigne des sentiments fraternels dont le peuple suisse nous a donné des preuves si touchantes pendant la dernière guerre.

On annonce qu'une grève importante vient d'éclater encore une fois en Belgique. D'après le *Gazette*, le bassin houillier de Charleroy serait travaillé en ce moment par de nombreux agents qui dirigent l'un des membres les plus actifs de l'Internationale.

Le gouvernement allemand semble avoir renoncé à un projet d'expédition transatlantique, dont il a été fait quelque bruit à propos d'une rixe dans laquelle avaient été engagés, au Brésil, plusieurs matelots prussiens. Une dépêche de Berlin annonce que les préparatifs sont suspendus et que l'amirauté renvoie les réserves de la marine qui ne sont pas strictement nécessaires.

Un décret royal, inséré dans la *Gazette officielle* de Madrid, convoque les cortès espagnoles pour le 22 janvier.

On mande d'Athènes que le ministre Zaïmis a donné sa démission, qui a été acceptée par le roi M. Bulgaris, a été chargé de composer un nouveau cabinet.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

FRANCE.

Versailles, 8 janvier.

L'élection de M. Vautrain a produit, dans les cercles parlementaires, une bonne impression. Le comte d'Armin présentera demain au président de la République ses lettres de créance. Le prince de Joinville a dîné hier à la présidence avec l'empereur du Brésil. La réception qui a suivi le dîner a été très-brillante. L'empereur et le prince ne se sont retirés qu'à onze heures.

La nouvelle qu'une revue militaire serait passée ici en l'honneur de don Pedro est inexacte.

ITALIE.

Rome, 8 janvier.

La malle des Indes est arrivée ce matin à Brindisi, après avoir franchi pour la première fois le tunnel du mont Cenis. Cette voie réalise une économie de 24 heures sur la voie précédemment suivie.

La conférence télégraphique terminera probablement ses séances cette semaine.

ESPAGNE.

Madrid, 7 janvier.

La *Gazette officielle* publie un décret qui déclare terminée la législature de 1871, et convoque les Cortes pour le 22 janvier.

SUISSE.

Lausanne, 7 janvier.

Il y a eu aujourd'hui une grande manifestation en mémoire des soldats français décédés à Lausanne pendant leur internement. Environ 6,000 personnes, précédées de la musique et de drapeaux tricolores voilés d'un crêpe, ont pris part, ainsi qu'une délégation du conseil d'Etat, à l'inauguration du monument funéraire dans le cimetière de Montoie.

Quelques orateurs ont pris la parole et rendu hommage aux malheureux soldats et mobiles de l'armée de Bourbaki.

teur et le philosophe. De quoi s'enorgueillira-t-on, je vous prie? On n'est pas son père à soi-même, on n'est pas consulté avant d'entrer de la vie, on y vient comme on vous y pousse? Il ne s'agit donc pas de se retourner contre l'énorme volonté qui vous a imposé de vivre, mais d'y souscrire en se faisant son sort le meilleur qu'on peut, par le droit qu'on a de tâcher de l'améliorer.

Cette distribution des rôles de la vie réelle n'est pas plus arbitraire que la distribution des rôles de la vie artificielle au théâtre. La nature a divisé, distribué les emplois comme elle peut le faire le plus attentif des *impresarii*, c'est-à-dire, non de façon que les acteurs aient tous le premier rôle, mais de façon que tous les rôles nécessaires au jeu de la comédie humaine soient remplis, et que, la pièce jouée, chacun soit obligé de se dire avec M^{lle} Loulou que la chose s'est bien passée et que tout le monde est à sa place.

Si donc, parmi les mîches qui sont tous les jours présentés à l'état-civil, il ne s'en trouve qu'un petit nombre qui soient, par leur conformation, destinés à faire la première vue le bonheur des jeunes premières, dites-vous que c'est très-bien, qu'une seule chose est indispensable : c'est que la troupe humaine soit toujours au complet, et que, par conséquent, il est bon qu'il naisse aussi un certain nombre de notaires, et pis que des notaires, des grotesques, des paillasses, des bobèches, etc., etc.

Tel que vous me voyez, j'aurais aimé autant qu'un autre à naître pour disputer les rôles d'amoureux toujours heureux aux Apollons et aux Antinoüs de la création; malheureusement, la nature, notre direc-

teur de théâtre et de tous, en me créant superbe, mais très-gros, en avait décidé autrement; c'est d'un notaire que sa troupe avait besoin ce jour-là; je suis né notaire. Mon oncle avait raison quand, trois jours après m'avoir vu, il disait à ma mère : « Comme il tiendra bien son étude, ce gaillard-là! Qui est-ce qui n'aurait pas confiance dans des jeunes comme les siennes? »

GRÈCE Athènes, 7 janvier. M. Zaïmis a déclaré à la chambre des représentants que le roi avait accepté la démission du cabinet, et que M. Bulgaris avait été chargé de former un nouveau ministère.

ÉTATS-UNIS. New-York, 7 janvier. Un nommé Stokes a tiré un coup de pistolet sur M. Fisk fils, le directeur du chemin de fer de l'Érié. M. Fisk est mort de sa blessure. (Voir la suite des dépêches à la 3^e page.)

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Le ministre du commerce fait imprimer en ce moment les tableaux des tarifs de douanes pour établir les impôts projetés. Or, M. le ministre du commerce avait inscrit sur ces tableaux un droit de 3 0/0 pour les soies. M. le ministre des finances n'a pas voulu accepter cette réduction; il a déclaré que si les droits sur les soies n'étaient pas les mêmes que ceux sur la laine, le lin, etc., tout son plan financier était insoutenable. Il a fallu rétablir les 20 0/0.

D'après la manière de raisonner de M. Pouyer-Quertier, il n'y a jamais eu que deux espèces d'impôts sérieux en présence : celui des revenus, celui sur les matières premières. Le premier étant rejeté, il faut nécessairement voter le second.

Dans un tableau distribué ces jours-ci à la Chambre, le chiffre des importations et celui des exportations sont mis en présence pour 1859, année qui précéda les traités de commerce avec l'Angleterre, et pour 1869.

Il en résulte, d'après le ministre, que le chiffre de nos exportations a diminué, tandis que celui des importations augmentait, et il en conclut à une décadence de notre commerce et de notre industrie provenant des traités de commerce.

Voici comment il arrive à ces conclusions : D'abord, M. le ministre donne les chiffres de nos transactions en bloc avec tous les peuples du monde, tandis qu'il ne faudrait évidemment reproduire que ceux de ces peuples avec lesquels nous avons conclu des traités.

Par exemple, en quoi nos traités commerciaux avec l'Angleterre, la Suisse, la Belgique ont-ils pu influer sur nos relations avec l'Amérique et le Chili? Notre commerce a pu diminuer avec ces pays, et c'est ce qui est arrivé, en effet, avec les États-Unis, par suite de la guerre et des droits protecteurs, tandis qu'il augmentait avec les pays avec lesquels nous avions traité.

Elections des départements

Résultats connus hier au ministère de l'Intérieur.

ARDENNES. — 1 député à élire. M. Robert, républicain radical 25,366 voix.

M. Evain, conservateur libéral, 10,987 voix. M. Doury, républicain modéré, 4,390 voix.

Ces chiffres comprennent les résultats des villes; ils manquent encore 161 communes rurales. On peut considérer l'élection de M. Robert comme assurée.

BASSES-PYRÉNÉES. — 1 député à élire. M. Chesnelong, bonapartiste, 34,905 voix. M. le marquis de Noailles, républicain, 26,327 voix.

Il manque encore un certain nombre de communes, mais l'élection de M. Chesnelong paraît certaine.

Dans la ville de Pau, M. de Noailles a obtenu 1,065 voix et M. Chesnelong 1,065 voix.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — 2 députés à élire. Vote complet des six cantons de Marseille : 41,093 votants.

M. Challamel-Lacour, radical, 25,096 voix. M. Bouchet, radical, 24,976 voix. M. Simonin, conservateur libéral, 16,018 voix.

M. Roux-Larcy, légitimiste, 15,980 voix. Il y a eu de nombreuses abstentions dans

les communes de Greasques, Port-Bouc, la Ciotat, Allauch, Barbetane, Aubagne, Cassis.

On dit qu'à Arles les candidats radicaux ont eu 1,300 voix et les candidats conservateurs, 200 seulement.

A Aix, la moitié des électeurs s'est abstenue. MM. Challamel-Lacour et Bouchet ont obtenu une centaine de voix de majorité; le nombre de ceux qui ont voté pour eux s'élève à 10,000.

D'après les nouvelles générales du département, les deux candidats du parti radical l'emportent.

Résultat moins 9 communes : M. Challamel-Lacour, 46,369 voix. M. Bouchet, 45,964. M. Simonin, 32,963. M. de Larcy, 32,323.

DOUBS. — 1 député à élire. M. Gaudy, radical, 1,500 voix de majorité sur M. Estignard, conservateur libéral.

GARD. — Un député à élire. M. Laget, républicain, 45,975 voix. M. Paul Benoist-d'Azv, légitimiste, 41,716.

HAUTE-VIENNE. — 1 député à élire. M. Charreyron, bonapartiste, élu.

ISÈRE. — 1 député à élire. M. Brillier, radical, 0. M. Jouffroy, légitimiste 0.

NO. — 2 députés à élire. M. Dupont, conservateur libéral, 81,566. M. Deregnaucourt, républicain, 81,566 voix.

M. Bergerot, conservateur libéral, 81,325. M. Soins, radical, 80,872. Il manque encore cinq communes.

ORAN. — 2 députés à élire. M. Jacques, radical, élu. M. Alexis Lambert, radical, élu.

PAS-DE-CALAIS. — 1 député à élire. M. Levert, bonapartiste, 50,985 voix. M. Lenglet, républicain, 45,595.

Il manque encore 7 cantons qui paraissent ne devoir que confirmer l'avantage de M. Levert.

SAVOIE. — 1 député à élire. M. Grange, conservateur, 21,175. M. Jacquemont, républicain, 20,070.

SOMME. — 1 député à élire. Inscrits, 161,741 ; votants, 52,451.

M. Dauphin, conservateur libéral, 41,583 voix. M. Barni, radical, 38,700.

M. Dauphin est élu à une forte majorité. On ne connaît pas encore les votes de l'armée et de quelques communes.

VAR. — 1 député à élire. M. Cotte, radical, 29,890 voix. M. de Clapiers, légitimiste, 13,327.

Les quelques communes qui manquent ne peuvent modifier sensiblement le résultat.

L'AFFAIRE MOMMSEN

Les journaux allemands s'occupent beaucoup depuis quelques jours de la presse française et plus particulièrement du *Journal de Lyon*, à propos des articles qui ont paru, dans notre journal entre autres, sur l'affaire MommSEN et Renan. Ils publient à ce sujet des articles indignés, intitulés : *Une calomnie innove*; ils parlent de « mensonges impudents », etc.

Nous tenons trop à notre renom de probité politique pour que la publication de la lettre de M. Renan dans le *Monteur* ne nous ait vivement ému et pour que nous n'ayons voulu en avoir le cœur net. Cette lettre avait d'autant plus lieu de nous étonner que l'article sur M. MommSEN nous avait été envoyé de Paris par notre ami et collaborateur M. E. Yung, dont les informations sont fort sérieuses, et que la lettre d'accompagnement nous donnait des détails plus précis encore et plus formels que ceux que nous avons publiés.

Nous avons donc aussitôt écrit à M. Yung pour appeler son attention sur la lettre de M. Renan. Il nous en donne aujourd'hui l'explication et nous nous empressons de la mettre sous les yeux de nos lecteurs et aussi sous les yeux de la presse allemande. Celle-ci voudra bien reconnaître qu'elle a été un peu bien pressée de parler de « mensonge » et de « calomnie ».

Nous ajouterons que nous avons particulièrement à cœur de tirer cette affaire au clair, en raison précisément des sentiments que nous inspirent les Allemands. Dans la situation respective des deux pays, les Français se doivent à eux-mêmes d'être plus rigoureux justice, de peur que les écarts, même les plus compréhensibles et les plus involontaires, ne se retournent contre eux et ne livrent à l'Allemagne des armes pour les combattre. Il ne faut pas que nous nous laissions aller à accueillir des informations qui ne seraient pas sérieusement contrôlées, et c'est parce que nous avons toujours été guidés par cette pensée, que nous aurions plus profondément regretté, dans l'intérêt de la cause française, d'avoir prêté, même involontairement, notre publicité à des allégations inexactes.

Voici cette lettre, sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs de France et de l'étranger :

Paris, 8 janvier.

Mon cher ami, Les journaux allemands, s'emparant de la lettre dans laquelle M. Renan déclare qu'il a sa connaissance M. MommSEN n'a jamais reçu aucune subvention de l'empereur Napoléon III, en profitent pour nier le caractère de la démarche que M. MommSEN a faite auprès de M. Renan au mois de mars dernier.

Rectifiés d'abord ce qui doit être rectifié; il en restera toujours assez, comme vous allez voir.

Ce n'est pas à l'histoire de César que M. MommSEN a collaboré directement. Il n'y a pris part que sous forme de conversations avec l'empereur sur divers points historiques relatifs à César. C'est à l'édition des *Œuvres de Borghesi*, qui se faisait au frais de l'empereur, et dont huit volumes ont paru, que M. MommSEN a collaboré en fournissant des notes, très-utiles d'ailleurs et très-savantes.

En même temps il y faisait travailler quelques-uns de ses élèves berlinois, qui touchaient sur la cassette impériale, pour prix de leur peine, de généreuses indemnités. Tous les savants étrangers qui ont donné leurs soins à cette publication considérable étaient largement rémunérés.

Il y a huit jours encore, M. Renier, chargé de cette comptabilité, était peut-être le seul qui sût que M. MommSEN, lui, n'était pas payé en argent.

Comment l'était-il? Il l'était d'une autre manière. Par une faveur tout à fait exceptionnelle, contre toutes les règles et tous les usages, l'empereur lui faisait expédier à Berlin les plus précieuses reliques de la bibliographie française, lesquelles n'auraient jamais dû sortir de la bibliothèque impériale, et qui appartiennent à la nation. M. MommSEN en avait besoin pour l'ouvrage qu'il est en train de terminer.

On sait ce que valent, pour un savant, de pareils services; ils sont inestimables, et M. MommSEN faisait un excellent marché en préférant à une subvention pécuniaire la communication de si rares trésors.

Il les exploitait, au profit de la science sans doute, mais aussi au profit de sa ré-

putation et de sa gloire personnelle. De plus, aux Tuileries, il était comblé d'attentions et de gracieusetés de toute sorte.

La guerre éclate aussitôt : M. MommSEN adresse aux Italiens un manifeste où il déverse contre la France l'injure et l'outrage. Quelque temps après, — c'est un fait très-connu et qui n'a jamais été démenti, — il se met à la tête de cette pétition des Berlinois réclamant avec instance le bombardement de Paris. Bombardement absolument inutile au point de vue stratégique et qui pouvait avoir pour effet d'anéantir ces collections scientifiques dont M. MommSEN avait tout particulièrement profité. La paix signée, aussitôt il demande d'en profiter encore puisqu'elles n'ont pas été détruites; il demande en même temps que ses élèves soient admis à reprendre le travail qu'ils faisaient pour le compte de l'empereur, ainsi que les émoluments qui y étaient attachés. Il prie M. Renan de lui servir d'intermédiaire en cette étrange négociation. Tout cela lui paraît simple et naturel.

Tel est le point du débat, qu'il ne faut pas déplacer. Nous sommes tenus d'être rigoureusement justes envers les Allemands, précisément parce que nous prétendons les juger, ce qui est le droit et la consolation des vaincus. Nous trouvons parfaitement équitable que les collaborateurs attachés à la publication des *Œuvres de Borghesi*, élèves de M. MommSEN ou autres, aient été rétribués, même largement, puisqu'ils donnaient leur travail. Pour la même raison, nous trouverions parfaitement équitable que M. MommSEN se fût fait allouer l'indemnité pécuniaire que tout le monde croyait qu'il avait reçue. Nous ne nous plaignons même pas de ces préférences exceptionnelles, plus généreuses encore qu'une subvention pécuniaire, par lesquels l'empereur récompensait ses services; après tout, la science, qui est internationale de sa nature, en aura recueilli le bénéfice.

Au besoin, nous irions jusqu'à concevoir que, la guerre éclatant entre les deux pays, M. MommSEN ait été égaré par un patriotisme furieux dont le souvenir des faveurs reçues aurait dû tempérer, au moins dans la forme, les féroces épauchements.

Non, ce que nous reprochons en ce moment à M. MommSEN, c'est d'avoir si vite, avec une placide impudeur, allongé vers l'Académie des inscriptions et belles-lettres, héritière de la publication des *Œuvres de Borghesi*, cette main qui venait de signer la demande du bombardement de Paris. « Mes intérêts personnels écrivait-il à M. Renan, sont pour fort peu dans tout ceci. » Ils y étaient donc pour quelque chose, et c'était bien la continuation des services personnels qui lui étaient rendus par l'empereur que son intérêt personnel demandait à l'Académie, et que son patriotisme furieux ne l'aurait pas empêché d'accepter.

Ce patriotisme ne l'empêchait pas non plus d'exprimer le vœu que ses élèves continuassent à concourir à une publication française et à recevoir, pour leur peine, de l'argent français. Je demande, écrivait-il à M. Renan, « si votre Académie veut continuer ses rapports avec la nôtre, ou plutôt, — car il s'agit de cela, — remplacer à cet égard l'empereur. » Or, l'empereur payait grassement.

Je vous écris ayant le texte de la lettre de M. MommSEN sous les yeux.

Voilà le public édifié ; qu'il juge lui-même. Non pas seulement le public français, mais le public de tous les pays où il reste encore quelque sentiment de ce qu'on appelle autrefois la délicatesse, le tact, le respect de soi et des autres. Pour moi, cette bonhomie intéressée des Alle-

qu'on puisse donner sa vie à ce qu'on aime? Est-ce qu'on ne peut pas aimer sa mère, son père, sa patrie, le beau temps, les beaux pays, la philosophie et le bon sens, l'art et la science, et même l'industrie, qui est un art et une science elle aussi, la belle musique, la peinture, sans dire des bêtises pour cela? En est-on amoureux cependant, dans le sens agaçant que vous attachez à ce mot? Et, pour ce qui est de l'amour qu'inspire une honnête femme, amour qui est une qualité et qu'il ne faut pas confondre avec l'amour des femmes qui est un vice, cet amour-là consiste-t-il à gémir, à geindre des romances pour elle, ou à piocher en bonne prose pour la nourrir elle et ses enfants, et lui assurer, l'heure des saintes amitiés venues, une vie à la fois solide et charmante, soustraite à la passion et régie par le cœur, l'esprit et le bon sens?

Le temps des amours devrait durer toujours, dites-vous? Pichre non! On est trop bête et trop propre à rien tant qu'il dure.

Ma petite Loulou, la pauvre mignonne, en disant innocemment et tendrement, mais carrement, leur fait aux premières exaltations de mon cœur, aux premières prétentions de mon cerveau, m'a rendu un service qu'à aucun moment de ma vie je n'ai oublié. Elle m'a fait toucher l'écueil à l'âge où le naufrage était impossible. Sa petite raison, développée, m'a évité l'heure par l'étrange existence qu'un hasard de naissance avait faite la sienne, m'a montré presque gratis, en ce qui me concerne, la vérité qui se paie si cher ordinairement. L'expérience, néanmoins, a été horriblement douloureuse, vous le verrez.

(A suivre.)

BULLETIN DU JOURNAL DE LYON

DU 10 JANVIER 1872. (13)

LES AMOURS D'UN NOTAIRE

PAR P.-J. STAHL

XV.

Pourquoi ces différences, en effet, entre le sort des humains? Je ne me le demandais pas alors, mais je me le suis demandé plus d'une fois depuis.

Eh! mon Dieu, c'est que l'individu n'est rien dans la création, que l'ensemble seul importe, et que ces différences sont utiles à cet ensemble. C'est en quoi ce qui se passe au théâtre est l'image fidèle de ce qui se passe dans la vie.

A mesure qu'un être humain vient au monde, la Providence le met en face du rôle auquel elle le destine. Depuis le plus petit jusqu'au plus grand, nous ne sommes tous que des utilités en face de l'intérêt général, et c'est cette considération qui remet un peu d'égalité entre les individus pour l'observa-

tion de leur philosophie. De quoi s'enorgueillira-t-on, je vous prie? On n'est pas son père à soi-même, on n'est pas consulté avant d'entrer de la vie, on y vient comme on vous y pousse? Il ne s'agit donc pas de se retourner contre l'énorme volonté qui vous a imposé de vivre, mais d'y souscrire en se faisant son sort le meilleur qu'on peut, par le droit qu'on a de tâcher de l'améliorer.

Cette distribution des rôles de la vie réelle n'est pas plus arbitraire que la distribution des rôles de la vie artificielle au théâtre. La nature a divisé, distribué les emplois comme elle peut le faire le plus attentif des impresarii, c'est-à-dire, non de façon que les acteurs aient tous le premier rôle, mais de façon que tous les rôles nécessaires au jeu de la comédie humaine soient remplis, et que, la pièce jouée, chacun soit obligé de se dire avec M^{lle} Loulou que la chose s'est bien passée et que tout le monde est à sa place.

de cette impôt avec la déclaration et l'inquisition sera toujours entre les mains du fort contre le plus faible. Ce serait la faute la plus grave que l'on pourrait commettre...

toirs et dans les magasins, il en serait de même pour toutes les ventes dont le paiement ne donnerait pas lieu à des poursuites judiciaires et à la production des factures en justice.

M. Thiers entre dans l'examen des seuls impôts qui restent possibles. On a déjà vu tous les impôts ou l'impôt sur les matières premières, telle est l'alternative dont vous ne pourriez sortir. Quel choix faire?

D'un autre côté la chambre de commerce de Roanne, organe des intérêts de l'industrie cotonnière de cet arrondissement, a cru devoir émettre un avis qui diffère en beaucoup de points des résolutions adoptées par les chambres de commerce de Lyon et de Saint-Etienne.

M. Thiers continue en disant de nouveaux que l'Assemblée aura à choisir entre les divers impôts qui lui sont soumis, car il faut faire face à une somme de 160 millions ou tout au moins à celle indispensable de 147 millions, mais il ne dissimule pas que c'est à regret que le gouvernement a présenté l'impôt sur les valeurs mobilières.

Elle vient d'adresser à l'Assemblée nationale un rapport motivé très énergiquement, dont voici les principales conclusions : La Chambre de commerce de Roanne accepte le droit de 3 0/0 à l'importation des matières premières et textiles, mais repousse énergiquement l'impôt sur les bénéfices commerciaux comme vecteur, inquisitorial et comme une excitation à la fraude.

Un membre demande qu'on distribue au plus vite les tarifs relatifs aux traités de commerce. Sur la proposition de M. Thiers, la Chambre décide de suspendre toute décision sur les impôts jusqu'à ce que tous les systèmes aient été l'objet d'une discussion générale qui aura lieu dans l'ordre suivant : Valeurs mobilières, quantum, matières premières.

Nous recevons, à propos de notre compte-rendu des conclusions du ministère public dans l'affaire du sieur Haas, une lettre de M^{rs} Pine-Desgranges, son avocat.

LES IMPOTS DEVANT LA CHAMBRE DE COMMERCE

Nous avons rendu compte, le mois dernier, de la réunion convoquée le 21 novembre à Lyon, par notre chambre de commerce, qui avait invité seize chambres de commerce du midi, vingt et une chambres consultatives des arts et manufactures et toute la députation du Rhône à examiner avec elle la question des nouveaux impôts sur les matières premières, au point de vue spécial de l'industrie des soies et soieries.

Un autre côté, nous ne pouvons nous empêcher de constater que l'Assemblée nationale a adopté, le 21 novembre, une loi qui n'est autre que la loi de finances de 1872, et qui, en ce qui concerne les impôts, n'est que la reproduction de la loi de 1870.

Après en avoir délibéré, la chambre de commerce de Saint-Etienne et les délégués adjoints des marchands de soie et des commissionnaires en rubans, adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes :

Un autre côté, nous ne pouvons nous empêcher de constater que l'Assemblée nationale a adopté, le 21 novembre, une loi qui n'est autre que la loi de finances de 1872, et qui, en ce qui concerne les impôts, n'est que la reproduction de la loi de 1870.

Un autre côté, nous ne pouvons nous empêcher de constater que l'Assemblée nationale a adopté, le 21 novembre, une loi qui n'est autre que la loi de finances de 1872, et qui, en ce qui concerne les impôts, n'est que la reproduction de la loi de 1870.

Un autre côté, nous ne pouvons nous empêcher de constater que l'Assemblée nationale a adopté, le 21 novembre, une loi qui n'est autre que la loi de finances de 1872, et qui, en ce qui concerne les impôts, n'est que la reproduction de la loi de 1870.

E. Lauth, le maire actuel de Strasbourg. Les juges naturels de M. Schneegans, c'est-à-dire les électeurs de Strasbourg, ont apprécié d'une autre façon ses services et sa conduite en l'envoyant représenter son malheureux pays dans l'Assemblée nationale.

M. le préfet du Rhône a adressé la circulaire suivante à MM. les maires du département :

REVISION DES LISTES ELECTORALES. Monsieur le maire, Aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, la révision des listes électorales doit être commencée depuis le 1^{er} de ce mois.

Vous trouverez au prochain numéro du Recueil des Actes administratifs les instructions relatives à cette révision. Je vous recommande de la suivre attentivement. Quant à présent, je me borne à vous faire connaître que vous aurez à établir une distinction entre les électeurs municipaux et les électeurs politiques.

Sous la réserve de cette seule exception, vous vous conformerez aux prescriptions des décrets organiques et réglementaires du 2 février 1852 dont les dispositions sont rappelées au Recueil des Actes administratifs que vous recevrez prochainement.

Le président, Remy DÉCHELETTE, Le secrétaire, FRANÇOIS CHAVEROUDIER.

CHRONIQUE

Les mutations suivantes viennent d'avoir lieu dans le service médico-chirurgical des hôpitaux :

M. Laroyenne, chirurgien de l'hôpital de la Croix-Rousses, passe à l'hospice de la Charité comme chirurgien-major, en remplacement de M. Dore, arrivé au terme de ses fonctions.

M. Châlin, doyen des médecins de l'Hôtel-Dieu, remplacé à l'hospice de la Charité M. Secquet, arrivé au terme de ses fonctions.

M. Gignoux, médecin à l'hôpital de la Croix-Rousses, passe à l'Hôtel-Dieu, et M. Laure, médecin suppléant, prend un service à l'hôpital de la Croix-Rousses.

Quarante-quatre candidats étaient inscrits pour le concours d'externat des hôpitaux dont les épreuves ont eu lieu le 23 décembre.

Huit se sont retirés, deux sont arrivés en retard, vingt-quatre ont pris part à toutes les épreuves.

Voici les noms des candidats nommés : MM. Biot, Carry, Genest, Pessier, Vezek, Girin, Mermel, Courbis, Chauvet, Vincet, Gauthier, Gayot, Chavins, Courjon, Gaillois, Berthier, Chappet, Rey, Roussel, Gouss, Gignoux, Bouchard, Passerat, Berlioz, Aulas, Duvault, Gouilloux, Bognon, Gonnat, Jaudot, Ducros, Vissaguy, Sordet.

Dans sa dernière séance, la société des pharmaciens de Lyon a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi constitué pour l'année 1872.

Président, M. Maurey ; vice-président, M. Rieaux ; secrétaire général, M. Vidal (D'Ecully) ; trésorier, M. Prince ; archiviste, M. Grange.

M. Barodet et M. Vallier, conseillers municipaux, sont arrivés hier de Versailles.

On assure que le retour à Lyon de M. Hénon et de son adjoint, M. Barodet, doit amener la prompt solution de plusieurs affaires importantes, que le public s'impatiente de voir laisser trop longtemps en suspens.

Nous nous plaignions à constater que le projet présenté par M. Martin, pour la construction d'un pont entre la Boucle et le palais d'exposition, et soumis à l'enquête administrative, n'a rencontré aucune objection pendant les vingt jours qu'a duré cette formalité officielle.

Nous nous plaignions à constater que le projet présenté par M. Martin, pour la construction d'un pont entre la Boucle et le palais d'exposition, et soumis à l'enquête administrative, n'a rencontré aucune objection pendant les vingt jours qu'a duré cette formalité officielle.

Nous nous plaignions à constater que le projet présenté par M. Martin, pour la construction d'un pont entre la Boucle et le palais d'exposition, et soumis à l'enquête administrative, n'a rencontré aucune objection pendant les vingt jours qu'a duré cette formalité officielle.

Nous nous plaignions à constater que le projet présenté par M. Martin, pour la construction d'un pont entre la Boucle et le palais d'exposition, et soumis à l'enquête administrative, n'a rencontré aucune objection pendant les vingt jours qu'a duré cette formalité officielle.

Nous nous plaignions à constater que le projet présenté par M. Martin, pour la construction d'un pont entre la Boucle et le palais d'exposition, et soumis à l'enquête administrative, n'a rencontré aucune objection pendant les vingt jours qu'a duré cette formalité officielle.

Nous nous plaignions à constater que le projet présenté par M. Martin, pour la construction d'un pont entre la Boucle et le palais d'exposition, et soumis à l'enquête administrative, n'a rencontré aucune objection pendant les vingt jours qu'a duré cette formalité officielle.

Nous nous plaignions à constater que le projet présenté par M. Martin, pour la construction d'un pont entre la Boucle et le palais d'exposition, et soumis à l'enquête administrative, n'a rencontré aucune objection pendant les vingt jours qu'a duré cette formalité officielle.

lui, sache que si quelques pièces d'étoffes ont pu être imparfaitement fabriquées, dans les temps troublés que nous avons traversés, ces accidents de tous les jours ne peuvent en rien diminuer la considération et la renommée de notre industrie.

Nous protestons, au nom des intérêts de notre fabrique, contre l'inconvénient d'un pareil procédé. Si la Décentralisation n'était pas aussi aveuglée par sa rage de médire sur tous et sur tout, elle aurait compris qu'en forgeant de pareilles nouvelles elle pouvait faire un dommage véritable à l'industrie lyonnaise.

Hier à eu lieu, au Grand-Théâtre, la reprise de Mignon, le chef-d'œuvre d'Ambroise Thomas. Le public, qui savait que l'exécution de cet opéra ne laissait pas grand'chose à désirer, s'était empressé d'aller l'écouter, et la plupart des artistes ont mérité des applaudissements.

M^{rs} Chauveau, notre d'égout (retour de Strasbourg), a abordé ce rôle si pur et si idéal de Mignon avec un courage digne d'éloges. On sait que de grandes artistes ont refusé à Paris d'accepter la succession de M^{rs} Galli-Marié, la trouvant trop lourde ; mais la province n'admet pas ces héroïques modesties, et il lui faut Mignon. En bien, nous le disons avec le public, M^{rs} Chauveau s'est tirée de ce rôle avec la sympathie et l'admiration de tous.

Le rôle de Lothario est superbement tenu par Falchieri, qui est certainement un excellent chanteur, et qui a fait en voix.

M^{rs} Sorandi, que nous gardions pour la fin, a vocalisé admirablement, mais nous nous abstiendrons de la complimenter, car la blonde Philine est vraiment trop cruelle envers la brune Mignon.

Le spectacle se terminait par la Demande en mariage, un ballet de M. Ruby, où figuraient les principaux sujets du corps de ballet, excepté M^{rs} Mernat, M^{rs} Falchieri, une sylphide, a été applaudie à outrance. Sa grâce et sa souplesse ne pouvaient passer inaperçues.

M. Blangini, l'auteur de la Visite à Bedlam, représentée pour la première fois samedi dernier, appartient à une famille connue dans le monde artistique. Son père, Joseph Blangini, né à Turin en 1771, fit jouer à Paris plusieurs opéras remarquables, et entre autres, les Femmes vengées, la Comtesse de Lamarche, le Duc d'Alcalá, etc. Ces ouvrages ont eu leurs jours de succès.

Vendredi dernier ont été installées les commissions chargées de constater le cours officiel des marchandises sur la place de Lyon. Ces commissions désignées par la chambre de commerce de Lyon, en vertu de la loi du 13 juillet 1866 qui a aboli le courtage privilégié sont au nombre de deux.

Une est chargée de la constatation du cours des soies et se compose de : M. Bresset-Hel, membre de la chambre de commerce de Lyon, président.

MM. Besson, courtier en soie inscrit. Raynaud, — Girard, — Guerrier, courtier en soie. Jarrosson, — Mazeyrat, — Brachet, — Payen, marchand de soie. Molade, — Lacroix, — Chamonard, — Paye, fabricant de soieries. Moncet, — Mauvray, —

La seconde commission est chargée de la constatation du cours officiel des autres marchandises : grains et farines, graines fourragères et oléagineuses, sucres, cafés, huiles, savons, spiritueux, drogueries pour teinture et impressions, métaux, etc.

Elle est composée de neuf membres : MM. Gillard, président. Vaisin, — Marnas, — Armand Burlat, — Froment, — E. Bonvard, — Ant. Bétrix, — Fayet-Mouton, — Neverdret, —

Le Rhône et la Saône ont sensiblement grossi, et leurs eaux, si limpides pendant les grands froids, ont pris depuis deux jours une couleur limoneuse très-prononcée. Si la température devait se maintenir pendant quelques jours au même niveau, la débâcle de la Saône ne tarderait pas beaucoup.

On lit dans le Journal de Paris : « Il paraît que ce n'est pas le parquet de Beaune qui dirige des poursuites contre l'ex-général Cremer. L'ordre d'arrestation émanerait du parquet de Paris. »

« Pendant la guerre, un M. de Serré avait été attaché au ministère de la guerre dirigé par M. Gambetta. Ce M. de Serré donna l'ordre à M. Cremer d'arrêter un habitant d'une petite localité de l'arrondissement de Beaune, accusé d'espionnage. Cet individu, nommé Arbinet, était un modeste épicier. Le général Cremer le fit arrêter et faciliter. »

« La famille Arbinet a fait une enquête sur les causes de cette exécution. Et enfin, le parquet aurait pris l'affaire en main. »

« M. de Serré s'est réfugié en Suisse. »

AVIS. — Les nommés Wiss (Xavier), et Schneider (Adolphe), mafiateurs dangeux, se sont évadés de la maison de détention de Lyon. Il est probable qu'ils n'ont pas encore quitté cette ville. Ils se disent Alsaciens et sollicitent à ce titre des secours. Toute personne qui pourrait donner des renseignements sur eux, est priée de s'adresser à M. le commissaire central, rue Saint-Jean, au palais de justice.

Ces deux individus répondent aux signalements suivants : Wiss (Xavier), âgé de 35 ans 1/2, né à Colmar, cheveux et sourcils châtrés, front rond, nez moyen, bouche moyenne, barbe châtain, menton rond, visage ovale, teint nature. Une cicatrice près l'œil gauche, tatoué sur le bras droit d'un ciseau, d'un peigne, de deux pensées, d'un cœur et d'une ancre. Accent allemand.

AVIS. — Les nommés Wiss (Xavier), et Schneider (Adolphe), mafiateurs dangeux, se sont évadés de la maison de détention de Lyon. Il est probable qu'ils n'ont pas encore quitté cette ville. Ils se disent Alsaciens et sollicitent à ce titre des secours. Toute personne qui pourrait donner des renseignements sur eux, est priée de s'adresser à M. le commissaire central, rue Saint-Jean, au palais de justice.

Ces deux individus répondent aux signalements suivants : Wiss (Xavier), âgé de 35 ans 1/2, né à Colmar, cheveux et sourcils châtrés, front rond, nez moyen, bouche moyenne, barbe châtain, menton rond, visage ovale, teint nature. Une cicatrice près l'œil gauche, tatoué sur le bras droit d'un ciseau, d'un peigne, de deux pensées, d'un cœur et d'une ancre. Accent allemand.

AVIS. — Les nommés Wiss (Xavier), et Schneider (Adolphe), mafiateurs dangeux, se sont évadés de la maison de détention de Lyon. Il est probable qu'ils n'ont pas encore quitté cette ville. Ils se disent Alsaciens et sollicitent à ce titre des secours. Toute personne qui pourrait donner des renseignements sur eux, est priée de s'adresser à M. le commissaire central, rue Saint-Jean, au palais de justice.

Ces deux individus répondent aux signalements suivants : Wiss (Xavier), âgé de 35 ans 1/2, né à Colmar, cheveux et sourcils châtrés, front rond, nez moyen, bouche moyenne, barbe châtain, menton rond, visage ovale, teint nature. Une cicatrice près l'œil gauche, tatoué sur le bras droit d'un ciseau, d'un peigne, de deux pensées, d'un cœur et d'une ancre. Accent allemand.

AVIS. — Les nommés Wiss (Xavier), et Schneider (Adolphe), mafiateurs dangeux, se sont évadés de la maison de détention de Lyon. Il est probable qu'ils n'ont pas encore quitté cette ville. Ils se disent Alsaciens et sollicitent à ce titre des secours. Toute personne qui pourrait donner des renseignements sur eux, est priée de s'adresser à M. le commissaire central, rue Saint-Jean, au palais de justice.

Ces deux individus répondent aux signalements suivants : Wiss (Xavier), âgé de 35 ans 1/2, né à Colmar, cheveux et sourcils châtrés, front rond, nez moyen, bouche moyenne, barbe châtain, menton rond, visage ovale, teint nature. Une cicatrice près l'œil gauche, tatoué sur le bras droit d'un ciseau, d'un peigne, de deux pensées, d'un cœur et d'une ancre. Accent allemand.

AVIS. — Les nommés Wiss (Xavier), et Schneider (Adolphe), mafiateurs dangeux, se sont évadés de la maison de détention de Lyon. Il est probable qu'ils n'ont pas encore quitté cette ville. Ils se disent Alsaciens et sollicitent à ce titre des secours. Toute personne qui pourrait donner des renseignements sur eux, est priée de s'adresser à M. le commissaire central, rue Saint-Jean, au palais de justice.

Ces deux individus répondent aux signalements suivants : Wiss (Xavier), âgé de 35 ans 1/2, né à Colmar, cheveux et sourcils châtrés, front rond, nez moyen, bouche moyenne, barbe châtain, menton rond, visage ovale, teint nature. Une cicatrice près l'œil gauche, tatoué sur le bras droit d'un ciseau, d'un peigne, de deux pensées, d'un cœur et d'une ancre. Accent allemand.

Schneider (Adolphe), né à Strasbourg, âgé de 21 ans, taille 1 m. 700, Cheveux et sourcils châtrés, front rond, yeux châtrés, nez bien, bouche moyenne, barbe naissante, menton rond, visage ovale, teint clair, accent allemand.

Le cadavre d'un inconnu a été retiré des eaux du Rhône, le 2 janvier courant, à 9 heures du matin, au lieu dit de la Damett, commune d'Irigny (Rhône), s'agissant : âgé de 40 ans environ, taille d'un mètre 60 centimètres, cheveux, sourcils et barbe châtrés, portant moustache, front large, yeux bruns, nez relevé, bouche grande, menton rond, maigre et dentition, l'ongle du pouce de la main gauche fendu et une trace de panaris au pouce de la main droite, vêtu d'un paletot, d'un gilet et d'un pantalon en drap noir, cravate en soie noire, chemise en coton blanc avec raies bleues, tricot en coton rayé bleu et blanc, caleçon en coton blanc, tricot, chaussé de bottes et de chaussettes en laine marron à raies rouges. On a trouvé dans ses poches une clef et un mouchoir en coton à carreaux bleus, rouges et blancs, marqué aux initiales J. V.

Il résulte des constatations médicales que le cadavre de cet inconnu n'a pas séjourné dans l'eau plus de 24 heures, qu'il est porteur au trace de violence et que la mort a été volontaire ou accidentelle.

Les personnes qui pourraient donner des indications sur l'identité de cet individu sont priées de s'adresser à M. de Gourlet, commissaire central à Lyon, rue Saint-Jean, au palais de justice.

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAÛNE La Compagnie des Parisiens a l'honneur de prévenir le public qu'elle reprend son service de Lyon à Châlon jeudi 11 du courant.

Depart de Lyon, à 7 h. 1/2 du matin. Depart de Châlon à 7 h. Tous les jours, les dimanches exceptés.

DÉCÈS Les amis et connaissances des familles CHAUME et BIZOT, qui par erreur n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur EUGÈNE CHAUME sont priés de considérer la présente avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu mercredi, 10 du courant, à 10 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Gasparin, 20, pour se rendre à l'église Saint-François, et de là, à Saint-Cyr-aux-Monts-Or.

Des voitures stationneront après la cérémonie, place Saint-François.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL Autorisée par Décret du 8 Juillet 1865

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1871 ACTIF.

Table with 4 columns: Caisse, Esp. en cais., Esp. à la Ban., Effets en recette, etc. Total: F. 45,957,648 66

Capital, 20,000,000 ; Réserve statutaire, 329,000 ; Réserve spéciale, 116,621 89 ; Comptes de dépôts à 3 0/0, 20,707,542 20 ; Comptes courants, 2,254,560 60 ; Comptes d'ordre, 324,727 86 ; Bons à échéance, 332,093 40 ; Acceptations, 423,000 ; Rescompte du portef. au 30 juin, 141,748 ; Dividendes anciens, soldes à payer, 115,543 75 ; Récompte 1871, 79,153 ; Profits et pertes 1871, 2^o semestre, 1,163,355 46

Effets en circulation avec l'endossement de la Société, 8,037,091 22 CERTIFIÉ SINCÈRE ET CONFORME AUX LIVRES : Le président, L'administrateur délégué, A.-A. BROUHAU, F. ROBERT.

NOUVELLES DU MATIN 9 janvier. — 8 heures.

Le travail concernant les taxes nouvelles afférentes aux matières premières est terminé, et même imprimé. En ce moment on en corrige les épreuves.

On annonce comme devant être mise à l'étude au premier jour, la question des droits ad valorem et des droits spécifiques.

On assure que l'évêque d'Orléans publiera, demain ou après-demain, une brochure sur l'enseignement primaire. Dans cette brochure, l'éminent prélat montrera comment est entendue en Prusse le régime de l'enseignement obligatoire.

On mande de Berlin que M. de Gontant-Biron a dû être reçu, le 8, en audience solennelle, par l'empereur et l'impératrice d'Allemagne.

C'est le 8 également que M. le comte d'Arnim a présenté ses lettres de créance à M. Thiers, président de la République.

À la Chambre des députés de Berlin (8 janvier), répondant à une interpellation, le ministre de la guerre reconnaît que les prisonniers et les blessés prussiens ont été en général traités avec une grande humanité par les Français.

Il ajoute qu'il ne se trouve plus de sujets allemands prisonniers ni dans les Pyrénées, ni à l'île d'Oléron, ni en Algérie.

En ce moment il se trouve en France environ une centaine de blessés allemands que leur état actuel ne permet pas de transporter ; mais ils sont bien soignés et rien ne leur manque.

Le Times a annoncé que le général de Manteuffel, commandant l'armée d'occupation allemande, avait envoyé au président de la République les vœux de bonne année de S. M. l'empereur d'Allemagne. M. de Manteuffel n'a adressé à M. le président que ses vœux personnels ; il n'avait pas qualité pour exprimer ceux de S. M. l'empereur d'Allemagne.

La Bourse a retrouvé cette semaine un peu de calme et clôture à les cours très-rapprochés de ceux par lesquels elle a débuté.

La liquidation de fin décembre, qui se termine à peine, a été moins dure qu'on ne le craignait. Les reports se sont traités généralement de 9 à 10 0/0 et n'ont dépassé ce taux que pour la rente italienne qui a été reportée à 12 et 13 0/0. Comme ces chiffres le prouvent, la position de la place n'était pas surchargée et la spéculation avait eu soin de se liquider à l'avance.

Sur les marchés étrangers l'abondance d'ar-

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 8 janvier 1872. Assemblée. — Plusieurs orateurs ont été entendus sur la question des impôts.

M. Thiers prend la parole à la requête du gouvernement et repousse l'impôt sur le revenu.

M. Thiers indique les impôts possibles qui restent à examiner : les impôts sur les matières premières ou le décime sur tous les impôts existants. L'Assemblée choisira.

Le gouvernement présente avec regret l'impôt sur les valeurs mobilières. Si l'Assemblée n'adopte ni décime, ni les impôts sur les matières premières, alors il examinera les impôts fâcheux, tels que ceux sur les valeurs mobilières et sur le sel.

L'Assemblée décide, sur la proposition de M. Thiers, de suspendre toute décision sur les impôts spéciaux jusqu'après la discussion générale de tous les systèmes d'impôts proposés, qui aura lieu dans l'ordre suivant :

Valeurs mobilières, décime sur les impôts existants, impôt sur les matières premières. L'Assemblée examinera demain la convention additionnelle au traité de Francfort.

Paris, 9 janvier. Le Journal des Débats dit qu'il résulte du relevé fait hier dans la commission sur l'instruction primaire, que 500 députés seulement ont participé à la nomination de cette commission. Il ajoute que conséquemment, on ne peut pas dire que la commission représente exactement la grande majorité de la Chambre ou que la Chambre soit complètement hostile au système obligatoire.

Le Siècle dit que Mgr Dupanloup prépare un contre-projet sur l'instruction primaire.

La commission relative à la proposition de nommer un jury spécial a décidé hier que ce jury connaîtrait également des crimes et délits politiques.

DÉPÊCHES DU SOIR

9 janvier. — 3 heures. Paris, 9 janvier.

M. Buisson lira seulement demain à la commission d'initiative parlementaire son rapport sur le retour à Paris.

L'élection en Corse aura lieu probablement le 4 février.

Hier une réunion du centre gauche a décidé de prendre l'initiative d'une proposition tendant à sortir du provisoire et à constituer un gouvernement.

M. de Persigny est malade à Nice. On assure que la commission d'enquête a décidé qu'il n'y a pas lieu de blâmer le général Wimpffen pour l'affaire de Sedan.

La commission a entendu lundi le maréchal Bazaine.

Paris, 9 janvier. Les journaux publient une adresse de Victor Hugo au peuple de Paris, disant que l'apaisement des haïnes est possible seulement par l'amnistie. Il recommande le calme et dit que le suffrage universel, maintenant l'unique mode de gouvernement, est supérieur à la force.

Il ajoute que désormais tout se fera par le vote et rien par le fusil. Il conclut que Versailles représentant la royauté ne peut pas longtemps être regardé fixement par Paris qui personnifie la république.

Alger, 8 janvier. Elections d'Oran. — Résultats connus : M. Jacques, 3,470 voix ; Lambert, 3,277 ; Debrousse, 1,892 ; Dupré St-Maure, 924.

B-r lin, 8. Un avis de l'amirauté prussienne annonce la suspension des préparatifs pour l'expédition transatlantique et le renvoi des réserves de la marine qui ne sont pas strictement nécessaires.

Dépêches particulières DU JOURNAL DE LYON

Vienne, 8, 9 h. s. Paris, 8, 9 h. s. Londres, 8, 9 h. s.

Table with 2 columns: Paris, Londres, etc. Values: 44.60, 115.30, 9.15, 400, etc.

Table with 2 columns: Paris, Londres, etc. Values: 190.50, 134.17, 86.50, 297.50, 464.50, 246, etc.

Table with 2 columns: Paris, Londres, etc. Values: 109 3/8, 109 1/4, etc.

Table with 4 columns: Cours de la veille, Cours du jour, Hauss., Baiss. Values: 56 05, 82, 80 85, etc.

REVUE FINANCIÈRE

La Bourse a retrouvé cette semaine un peu de calme et clôture à les cours très-rapprochés de ceux par lesquels elle a débuté.

La liquidation de fin décembre, qui se termine à peine, a été moins dure qu'on ne le craignait. Les reports se sont traités généralement de 9 à 10 0/0 et n'ont dépassé ce taux que pour la rente italienne qui a été reportée à 12 et 13 0/0. Comme ces chiffres le prouvent, la position de la place n'était pas surchargée et la spéculation avait eu soin de se liquider à l'avance.

Sur les marchés étrangers l'abondance d'ar-

